



15 septembre 2016

Fiche d'information pour les projets pilote et de démonstration : secteur du bâtiment

Elaborée par la direction des programmes pilote et de démonstration ainsi que des programmes de recherche et marché de l'OFEN dans le secteur du bâtiment

1. Contexte

La consommation des ménages représente près d'un tiers de la consommation finale suisse d'énergie¹. La consommation globale d'énergie des ménages a peu évolué au cours des dernières décennies, bien que le pétrole ait perdu en importance en tant qu'agent énergétique et ait été remplacé par l'électricité et le gaz. Les bâtiments génèrent en outre environ 45% de la consommation d'énergie primaire et 40% des émissions totales de CO₂ de la Suisse. La Stratégie énergétique 2050 prévoit notamment des mesures destinées à accroître l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment². Elles sont complétées par de nombreux projets d'innovation qui sont également soutenus par l'OFEN dans le cadre du programme pilote et de démonstration et du programme phare.

La présente fiche d'information montre quels sont actuellement les aspects clés de l'innovation dans le secteur du bâtiment. Par ailleurs, elle explique quelles sont les conditions à remplir par les projets P+D+L pour bénéficier d'un soutien et l'orientation thématique des requêtes futures pour des projets P+D+L dans ce domaine.

2. Encouragement des projets pilote, de démonstration et des projets phares par l'OFEN

La Confédération peut soutenir les projets pilote et de démonstration qui satisfont aux critères ressortant de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie³ et de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'énergie⁴ ainsi que de la Directive pour le dépôt et l'évaluation de requêtes de soutien financier⁵. Cette directive prévoit que les projets dignes d'être soutenus doivent notamment présenter un contenu novateur suffisant et un potentiel d'application élevé. Le soutien de l'OFEN s'applique selon le principe de subsidiarité et suit une approche *bottom-up*. Les requêtes peuvent être soumises en tout temps. Les projets ne satisfaisant pas aux exigences pour l'octroi d'un soutien (du fait d'un faible potentiel d'application, d'une faible

¹ Statistique globale suisse de l'énergie 2015, office fédéral de l'énergie, 2016.

² Message du 4 septembre 2013 relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050.

³ Art. 12, 14, 23 LEne; RS 730.0.

⁴ Art. 14, 18 à 20 OEne; RS 730.01.

⁵ Programme de l'OFEN pour le soutien aux projets pilotes, de démonstration et aux projets phares - Directive pour le dépôt et l'évaluation de requêtes de soutien financier, Office fédéral de l'énergie, 2015.



probabilité de succès, et/ou d'un faible degré d'innovation notamment) sont rejetés par l'OFEN. Il n'existe aucun droit subjectif à l'obtention d'une aide financière.

3. Etat des lieux des projets d'innovation dans le secteur du bâtiment

L'OFEN a constaté ces derniers temps une accumulation des requêtes P+D+L portant sur les thèmes suivants :

- systèmes énergétiques optimisés (en particulier combinaison thermie solaire, pompes à chaleur, sondes géothermiques et/ou accumulateurs de chaleur / de glace; photovoltaïque, stockage d'électricité et optimisation de la consommation propre) concernant les bâtiments nouveaux ou les rénovations
- bâtiments intelligents / automatisation du bâtiment
- production décentralisée d'énergies renouvelables (en particulier installations photovoltaïques intégrées au bâtiment)

D'autres thèmes importants ne sont pas voire pas suffisamment traités dans le portefeuille des projets P+D+L et devraient davantage être pris en compte à l'avenir :

- isolation des bâtiments et récupération de la chaleur
- solutions d'assainissement pour les bâtiments qui méritent d'être conservés
- solutions de stockage innovantes y compris stockage saisonnier de la chaleur
- intégration de la thermie solaire au bâtiment
- comportement des consommateurs et stratégies de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments

4. Orientation thématique de futurs projets P+D+L dans le secteur du bâtiment

Les projets dans le domaine de l'optimisation de systèmes énergétiques et de l'automatisation du bâtiment présentent souvent un faible potentiel de multiplication car les solutions développées sont spécifiques à l'objet pris en compte et les enseignements recueillis ne sont transférables que dans une mesure limitée. De tels projets sont uniquement soutenus par l'OFEN à condition qu'une solution possédant un large champ d'application soit développée et testée dans le cadre du projet. L'accent doit alors être mis sur le développement technique de la solution. Pour le calcul d'une éventuelle subvention, l'OFEN ne prend en compte en général que des éléments de solution ou d'installation qui ne sont pas disponibles en version standard sur le marché et qui sont développés (voire perfectionnés) et testés dans le cadre du projet.

5. Informations complémentaires

Veuillez adresser vos questions concernant le dépôt de requêtes pour des projets P+D+L à : pilote-demo@bfe.admin.ch